

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 29 septembre 2015

### Objet : Plan de financement pour le raccordement en fibre optique du Pôle de Lanaud sur le territoire de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne (87)

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions n°2, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Mme Valérie SIMONET	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Eric CORREIA	Président Agglo Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive

**Il est exposé aux délégués du Comité Syndical le rapport suivant :**

Le Syndicat Mixte DORSAL a été sollicité afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique du Pôle de Lanaud situé sur le territoire de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne.

Cette opération est inscrite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Limousin (SDAN) Pilote (axe 2). Son coût prévisionnel s'élève à 75 000 € HT dont 17 500 € financés par Axione Limousin et 7 500 € par le Pôle de Lanaud. La part publique s'élèverait donc à 50 000 €.

Il vous est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	25 000.00 €	50 %
DEPARTEMENT HTE VIENNE	12 500.00 €	25 %
Agglo Limoges Métropole	12 500.00 €	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>100%</b>

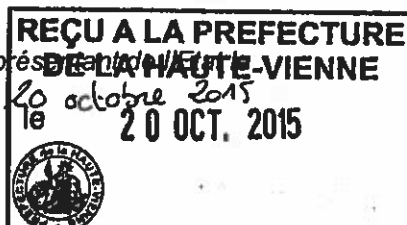
Par ailleurs, en référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par l'Agglomération de Limoges.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant HT réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de l'Agglo de Limoges dans le cadre du SDAN pilote, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

**Les délégués du comité syndical, décident, à l'unanimité :**

- d'approuver le plan de financement ci-dessus relatif au raccordement en fibre optique du Pôle de Lanaud sur le territoire de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne (87) réalisé dans le cadre de l'axe 2 du SDAN pilote,
- de donner autorisation au Président exécutif pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,
- de donner autorisation au Président exécutif pour signer tout acte se rapportant à cette opération.

Certifié transmis au représentant de la Haute-Vienne  
Publié par affichage le



Le Président exécutif de DORSAL  
Jean-Marie BOST